

Forêt de Sénart

L'ONF reboise les parcelles détruites par le feu d'octobre 2018

Le 10 octobre 2018, 57 hectares de végétation partaient en fumée dans la forêt de Sénart. Le plus grand feu de forêt de ces dernières années en Île-de-France a marqué les esprits. Trois ans après, l'ONF démarre les travaux de reboisement qui se termineront à la fin de l'année.



Cet épisode d'une **ampleur exceptionnelle** pour la région avait suscité une forte émotion sur le territoire de Montgeron et bien au-delà. Le feu qui s'était rapidement propagé **toucha 57 hectares** constitués principalement de végétation basse et de jeunes arbres.

Place désormais à une nouvelle étape. **La reconstitution des parcelles impactées débute** (parcelles 82, 110 et 111). L'ONF a **lancé le 27 octobre dernier les travaux préparatoires** indispensables à leur reboisement. Suivra ensuite, début décembre, **la plantation de 38 700 plants d'essences variées**. Alisiers, chênes pubescents, cormiers, pins laricio, poiriers, pommiers et pins maritime, autant d'espèces d'arbres différentes qui **préparent la forêt contre le changement climatique**.

Toutes **ces opérations se déroulent jusqu'à la mi-décembre**. Toutefois, le calendrier pourra évoluer en fonction des conditions météorologiques ou les difficultés techniques rencontrées sur le terrain.



UNE OPÉRATION SOUTENUE PAR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France apporte son soutien financier à l'ONF dans le cadre d'un partenariat visant à reconstituer les peuplements forestiers détruits ou déperissants : crises sanitaires, incendies...

Emplacements et modalités des plantations

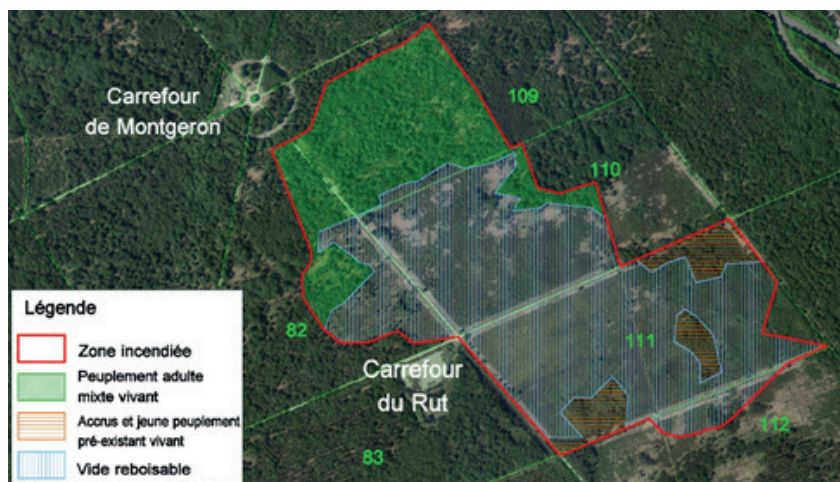
Le reboisement diffère selon les contextes.

> Sur **le secteur proche du carrefour de Montgeron** (20 ha), les arbres âgés et plus vigoureux ont mieux réagi malgré les craintes au départ. Le feu ayant parcouru les sous-bois sans s'étendre aux parties hautes des arbres, leur avenir ne semble pas compromis. **L'ONF entend les conserver et ne prévoit pas de reboiser la zone.**

> Les **plantations s'étendent sur 37 ha** mais se répartissent différemment par rapport à la qualité des sols.



Zone incendiée aujourd'hui



Répartition des plantations sur la zone incendiée



INTÉRIEUR DES PARCELLES 110 ET 111 (19 HA)

Les plantations en plein (environ 2000 plants/ha) vont être effectuées dans la zone la plus détruite par l'incendie, celle principalement constituée de végétation basse (fougères, genêts) et de jeunes arbres (bouleaux, trembles). Les jeunes arbres déjà présents ne seront pas enlevés. Une clôture métallique protégera les plants contre l'appétit des chevreuils.

PARCELLE 82 ET BORDURE DES PARCELLES 110 ET 111 (5 HA)

Le choix se porte sur une plantation de plusieurs arbres dans des petits espaces de 16 m² fermés par des filets (environ 20 plants/placeau).

BORDURE DE LA ROUTE FORESTIÈRE DE SÉNART (1 HA)

Le long de cet axe fréquenté par le public, l'ONF privilégie la mise en terre de fruitiers espacés de 5 à 10 mètres les uns des autres, puis protégés individuellement par des tubes plastiques.

AUTOUR DE CES ZONES (12 HA)

Ces espaces non boisés sont gardés en l'état. Volontairement laissées en libre évolution, ils se régénéreront naturellement tout en permettant de suivre la dynamique naturelle après un incendie. Sur le plan environnemental, ils présentent un intérêt fort en abritant des espèces singulières : oiseaux, insectes, etc.

Les différentes étapes de la reconstitution

• Analyse du sol

Cet été, une **analyse pédologique et climatique** a été effectuée par l'ONF. Pour réussir une plantation, il est nécessaire de **bien connaître les qualités du sol**. Ces critères conditionnent le choix des essences à planter. Sur les parcelles incendiées, le sol n'est pas riche : l'abondance des cailloux et la présence d'une nappe d'eau temporaire dont le niveau varie beaucoup **excluent les arbres intolérants à l'engorgement** : hêtres, chênes sessiles, charme, châtaignier, douglas...

• Travaux préparatoires à partir du 27 octobre

Un sol trop compacté et enherbé compromet la réussite des plantations. Au regard de ces conditions, des **travaux préparatoires sont nécessaires avant tout reboisement**.

Dans les parcelles 110 et 111 : un broyeur enlèvera la **végétation présente** (fougères, ronces, arbustes) qui **empêcherait les plants de pousser**. Cette préparation se fait par bandes rectilignes de 4 mètres.

Aux emplacements prévus pour les placeaux et les fruitiers : une pelle mécanique équipée de dents robustes **décompactera ensuite le sol puis l'aérera en profondeur**. Les racines des futurs plants s'installeront plus facilement dans la terre.

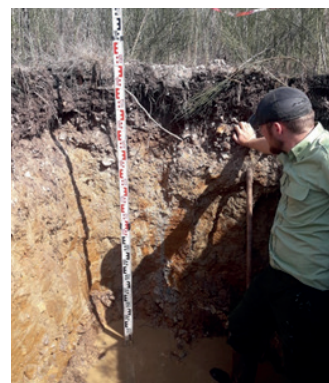
• Pose des clôtures dès le 15 novembre

Avant de planter, l'ONF installera **deux clôtures métalliques hautes de 1.80 mètres** dans les parcelles 110 et 111. Les autres protections (filets, tubes) seront mises en place à l'avancée de la plantation.

A quoi servent ces protections ? Dans leurs premières années, les jeunes arbres sont fragiles. Les chevreuils en consommant les jeunes plants ou les bourgeons et les feuilles **ne leur laissent aucune chance pour qu'ils grandissent**. Raison pour laquelle, l'ONF protège les plantations à l'aide de clôtures, filets et tubes.

• Mise en place des plants en décembre

38 700 plants destinés à la reconstitution des parcelles incendiées vont être mis en terre manuellement. Tout sera mis en œuvre pour favoriser au mieux leur croissance et leur pérennité.



Cinq fosses pédologiques ont été ouvertes pour analyser le sol



Broyage des bandes de 4 mètres qui accueilleront les plants



Décompactage du sol



Plantation manuelle

Et après ?

La plantation fera l'objet d'un suivi attentif, dès le printemps 2022, pour s'assurer de la reprise des plants. Puis, au mois de septembre, les forestiers réaliseront un comptage statistique. Le but : évaluer le taux de reprise (nombre de plants vivants) de la plantation. Si celui-ci semble trop bas, l'ONF remplacera les plants manquants à l'hiver suivant.

CONTACT ONF

Guillaume Larrière
Tél. 01 60 74 93 62 - 06 27 66 73 94
guillaume.larriere@onf.fr

Agence territoriale Île-de-France Est
217, bis rue Grande
77 300 FONTAINEBLEAU